

ERASMUS+

en Fédération Wallonie-Bruxelles

www.erasmusplus-fr.be

**L'Accréditation Erasmus pour
l'Education des adultes, l'Enseignement scolaire, et
l'Enseignement et la Formation professionnels (EFP)**

Appel 2020

Webinar enregistré le 31 août 2020



DEROULE DE LA PRESENTATION

*25 minutes de
présentation*

- De **quoi** s'agit-il?
- **Contexte** : l'accréditation en vue de la future Action-clé 1
- **Objectifs** de l'action
- A **qui** s'adresse l'accréditation?
- **Focus sur 2 éléments essentiels** de l'accréditation: le **Plan Erasmus & les Standards de qualité Erasmus**
- **Processus de sélection et suivi**
- **Etapes concrètes pour déposer une candidature** à l'accréditation

DE QUOI S'AGIT-IL?

Obtenir une accréditation pour **accéder à des demandes de financements simplifiées et garanties**, dans le cadre de la *future Action-clé 1*

- **3 secteurs sont concernés:** les organismes de l'enseignement **scolaire**, de l'éducation des **adultes** et de l'enseignement et la **formation professionnels**
- L'accréditation est **obligatoire pour les coordinateurs de consortiums**, et optionnelle pour les organismes qui déposent une candidature seuls
- **Processus en 2 étapes:**
 - **Demande d'accréditation:** valable ensuite pour toute la durée du Programme (2021-2027)
 - **Accès à des demandes de financements simplifiées:** en fonction de vos besoins, dans le cadre des appels du futur Programme Erasmus
- **Une date à retenir: 29 octobre 2020**

PHILOSOPHIE DE L'ACCREDITATION

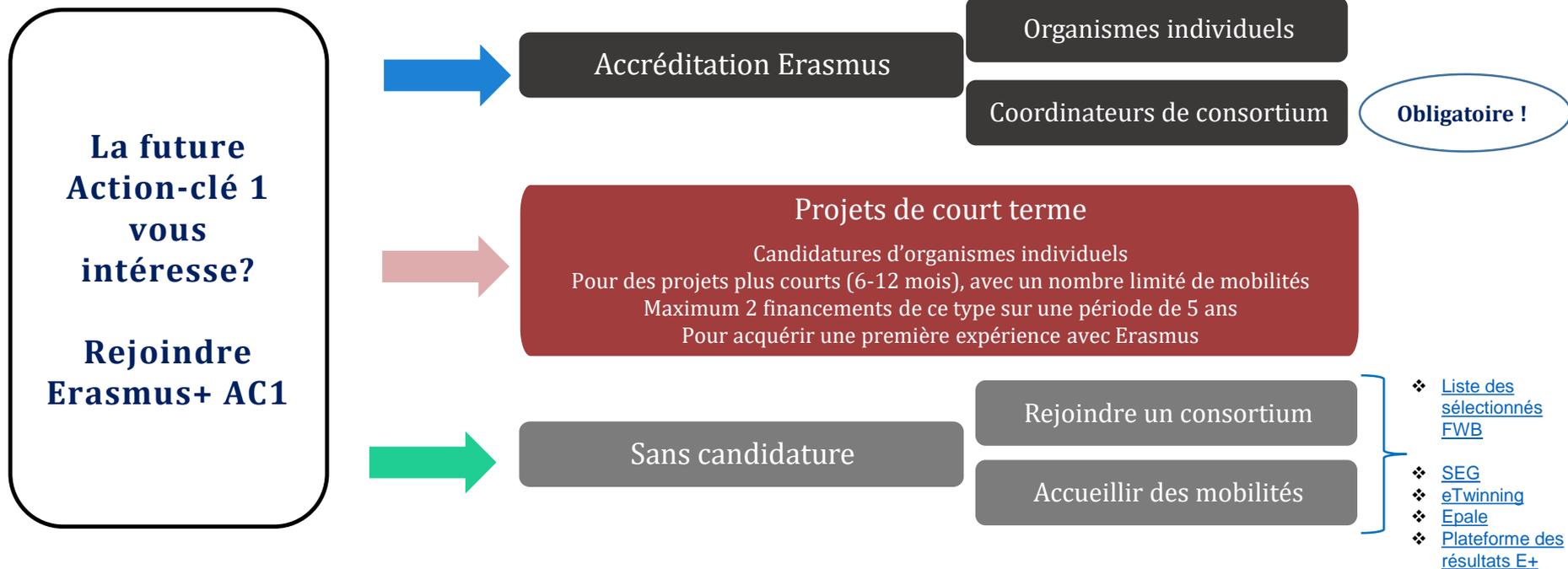
- Passer d'une logique de candidatures répétées chaque année à une **approche plus stratégique de la mobilité**, sur le **long terme**
- A long terme, l'objectif est d'avoir un espace européen de l'éducation et de la formation renforcé, grâce à une « **communauté Erasmus** » d'**organismes accrédités**
- **Focus sur la qualité. Etre accrédité**, c'est expliquer comment votre organisme va mettre en œuvre les activités de **mobilité de manière qualitative**. Les activités de **mobilité sont conçues pour être au service du développement de votre organisme**, du personnel et des apprenants

CONTEXTE (1): FUTURE ACTION-CLE 1

Rappel: l'accréditation concerne uniquement les projets de la future Action-clé 1, pour les 3 secteurs cités (SCO, EFP, Adultes)

- **Future Action-clé 1: projets de mobilité** = stabilité, **avec plus de possibilités/flexibilité:**
 - Mobilité des **élèves**, des apprenants et du personnel éducatif
 - Mobilités courtes et longues (1 jour à 1 an)
 - Mobilité individuelle et/ou en groupe
 - Projets de court (6-12 mois) ou long terme (accrédités) (12 à 24 mois)
 - Compléter les mobilités physiques par des échanges virtuels (« mobilités virtuelles »)
- L'accent est mis sur l'**inclusion**/la diversité, l'aspect **environnemental**/durable et l'éducation **digitale** des projets

CONTEXTE (2): FUTURE ACTION-CLE 1



!!!! Un Appel chaque année!

*** *Charte de mobilité pour l'Enseignement et la Formation professionnels*

- Accès à une **procédure simplifiée** pour transférer votre Charte de mobilité EFP vers l'accréditation Erasmus
- Comment?
 - Etre détenteur d'une **Charte de mobilité EFP** valide et **rédiger un Plan Erasmus**
 - Votre Plan Erasmus doit être cohérent, clair et compatible avec votre actuelle stratégie d'internationalisation. Son contenu doit être original, cad ne pas être rédigé par un organisme/une personne externe
- **Seule exception - Si vous prévoyez un ou des changement(s) important(s)** dans votre stratégie d'internationalisation (par exemple: passer d'une accréditation individuelle à une accréditation en consortium): **procédure d'accréditation classique**

OBJECTIFS

!!! - Tout organisme accrédité doit contribuer à ces objectifs via ses activités de mobilités

- Renforcer la **dimension européenne** de l'enseignement et des apprentissages
 - Promotion des *valeurs* d'inclusion, de diversité, de tolérance et de participation démocratique; meilleure connaissance du *patrimoine européen*; création de *réseaux professionnels* européens
- Améliorer la **qualité de l'éducation et de la formation** en Europe
 - Éducation des adultes: *développement professionnel* du personnel et *renforcement des capacités* des organismes; *adapter* l'éducation aux besoins de la société; acquisition des *compétences clés*
 - EFP: renforcer les *compétences clés et transversales*; acquisition de *compétences* professionnelles utiles au *marché du travail*; *développement professionnel* du personnel et échange de pratiques
 - Enseignement scolaire: *développement professionnel* du personnel; utilisation des *nouvelles technologies*; apprentissage des *langues*; *partage des pratiques*
- Contribuer à la création de l'**espace européen de l'éducation**
 - Éducation des adultes: meilleure capacité à *mener des projets de mobilité*; augmenter la *participation des adultes* de tous âges et de tous milieux socio-économiques
 - EFP: capacité à *mener un projet de mobilité*, à former des *partenariats* et développer une stratégie d'*internationalisation*; faire de la *mobilité* une réelle opportunité pour tous les apprenants, dont des mobilités plus longues; favoriser la qualité, la transparence et la reconnaissance des *acquis d'apprentissage* de séjours à l'étranger
 - Enseignement scolaire: capacité à *mener des projets de mobilité* et d'échanges; *favoriser la mobilité* à des fins d'apprentissage; favoriser la reconnaissance des *acquis d'apprentissage* de séjours à l'étranger

POUR QUI (1)

Education des adultes (=non professionnel)

- Organismes offrant un *enseignement formel, informel et non formel* destinés aux adultes
- *Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination* et autres entités actives dans le secteur

Enseignement et Formation professionnels

- Organismes dispensant un enseignement et une formation professionnels *initiaux ou continus*
- *Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination* et autres entités actives dans le secteur
- *Entreprises* et autres entités qui accueillent et forment des apprenants ou apprentis

Enseignement scolaire

- *Les milieux d'accueil de la petite enfance* agréés et subventionnés par l'ONE
- Ecoles dispensant un *enseignement général au niveau pré-primaire, primaire ou secondaire*
- *Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination* et autres entités actives dans le secteur

POUR QUI (2)

- **Liste officielle** des organismes éligibles pour la FWB
 - www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ac1mobilité/accreditation-sco-efp-adu/
- **Un organisme peut être éligible dans plusieurs secteurs**, en fonction des programmes et activités qu'il propose - **mais – une seule candidature par secteur est autorisée** (que ce soit en tant qu'organisme accrédité ou pour un projet de court terme)
- Possibilité de candidater **soit comme organisme individuel, soit en tant que coordinateur de consortium** - *PAS les deux en même temps! (pour le même secteur)*
- *Seule flexibilité: possibilité d'être accrédité ou de candidater à un projet de court terme - et - de participer en tant que membre d'un consortium accrédité*
- **Organismes intermédiaires**: leurs rôles et obligations doivent être **définis formellement** (accord formel préalable entre le bénéficiaire et le ou les organismes intermédiaires choisis)
- Une expérience Erasmus+ antérieure n'est pas requise pour candidater à l'accréditation

*** Focus - Déposer une candidature en consortium

Consortium = Groupe d'organismes d'un même pays (ici FWB) et d'un même secteur qui mènent **ensemble des activités de mobilité** dans le cadre d'un **plan Erasmus commun**
Chaque consortium est coordonné par un seul organisme, le coordinateur accrédité

Ce qu'il faut savoir:

- L'**accréditation** est **obligatoire pour le coordinateur**, mais pas pour les membres
- **Vous devrez décrire la finalité et la composition prévue du consortium** mais la liste précise des membres du consortium n'est toutefois pas requise à ce stade
- **Evolutif:** par la suite, **possibilité de rajouter des membres** à votre consortium
- Un organisme individuel accrédité pourra devenir un coordinateur Erasmus accrédité en faisant une mise à jour de son Plan Erasmus

FOCUS: 2 CONCEPTS CLES DE L'ACCREDITATION

LE PLAN ERASMUS

- La vision et la manière dont vous souhaitez voir se développer votre organisme (ou consortium) sur le long terme, et comment les activités de mobilité vont y contribuer

LES STANDARDS DE QUALITE ERASMUS

- Ensemble de critères et lignes directrices pour assurer une mise en œuvre d'activités de mobilités de qualité

*** *Focus 1: Le Plan Erasmus*

= Expliquer **comment les activités de mobilité vont contribuer plus largement aux objectifs et besoins de votre organisme** (ou consortium), de son personnel et des apprenants (qu'ils participent ou non à des activités de mobilité)

Le Plan Erasmus comporte *3 parties*: les *objectifs*, les *activités de mobilité* et la *gestion* que vous planifiez pour projet (Standards de qualité Erasmus)

- Votre Plan Erasmus est **proportionnel** aux besoins, capacités et objectifs de votre organisme (ou consortium). Vous pouvez choisir *le nombre d'objectifs* (1 à 10 objectifs), *la durée* de votre Plan Erasmus (2 à 5 ans) et devrez faire *une estimation du type d'activités et de participants*
- Le Plan Erasmus correspond à **la plus grosse partie du formulaire de candidature** et représente 90 points sur 100 au niveau de l'évaluation qualitative
- Evolutif: le Plan Erasmus pourra être **mis à jour**

*** Focus 2: les standards de qualité Erasmus

= Ensemble de critères et de lignes directrices pour assurer une mise en œuvre d'activités de mobilités de qualité. Tout candidat à l'Accréditation doit souscrire à ces Standards (Annexe à l'Appel pour l'Accréditation). Pour les consortiums, les standards s'appliquent à tous les membres.

Principes fondamentaux	<i>Inclusion</i> et participation de tous; comportements <i>durables</i> ; utilisation d'outils d'apprentissage <i>numériques</i> ; participation active au <i>réseau Erasmus</i>
Bonne gestion des activités de mobilité	<i>Responsabilité finale</i> des activités et de leur contenu; accord formel sur le <i>rôle des organismes intermédiaires</i> ; <i>contribution</i> des participants si justifiée et raisonnable; <i>intégration des résultats</i> des activités de mobilité au sein de l'organisme; renforcement des capacités à travailler <i>au niveau international</i> ; obligation de <i>reporting</i> (projet et participants) <i>*Consortium</i> : <i>répartition des tâches et du financement</i> claire et équitable; <i>prise de décision conjointe</i> (notamment pour le choix des organismes d'accueil); <i>coordinateur</i> comme soutien aux membres & <i>implication des membres</i> dans les tâches qui concernent leur participants
Accompagnement et soutien aux participants	Qualité des <i>modalités pratiques</i> (déplacements, hébergement, visa, sécurité sociale...); <i>santé et sécurité</i> des participants (dont assurances); <i>sélection/préparation/soutien et suivi</i> des participants; définition/évaluation et reconnaissance des <i>acquis d'apprentissage</i>
Partage des résultats & reconnaissance du programme	Partage des résultats du projet <i>en interne</i> (et au sein du consortium, le cas échéant) et <i>en dehors</i> des organismes bénéficiaires; reconnaissance publique du financement Erasmus+

PROCESSUS DE SELECTION

4 étapes

- **Critères d'éligibilité**

- Voir [la liste des organismes éligibles](#) pour la FWB

- **Critères d'exclusion**

- *Situation administrative et financière régulière* (pas de faillite, insolvabilité, liquidation, faute grave, fraude, etc...)
- Le plan Erasmus comprend *un contenu original* rédigé par le candidat : pas une entité ou une personne extérieure rémunérée pour la rédaction de la candidature

- **Critères de sélection**

- *Capacité opérationnelle et professionnelle* pour mettre en œuvre le Plan Erasmus: *2 ans d'expérience* dans la mise en œuvre d'activités éducatives pertinentes *pour le secteur*
- *Capacité financière*: l'organisme dispose de *sources de financement stables et suffisantes* pour maintenir ses activités habituelles pendant la mise en œuvre du Plan Erasmus

- **Critères d'attribution** (= évaluation qualitative)

- 4 critères: *Pertinence* de la demande en regard du secteur et des objectifs de l'Appel (10 points); *Objectifs* du Plan Erasmus (40 points); *Activités* du Plan Erasmus (20 points); *Gestion* du Plan Erasmus (30 points)
- *Au moins 70 points sur 100 au total*, et au moins la moitié des points pour chaque critère
- !!! Premier appel: cette note finale sera *prise en compte lors de l'attribution budgétaire*

UNE FOIS ACCREDITEE, QUE SE PASSE-T-IL?

- L'accréditation, attribuée sous forme d'un **certificat officiel**, est **valable pour la période 2021-2027** (avec possibilité de prolongation par la suite)
- A partir de là, votre organisme (ou consortium) a un **accès simplifié et garanti aux possibilités de financement** offertes dans le cadre de **l'Action-clé 1**
- Le financement est garanti, mais **le montant dépendra de différents critères**: *performances de l'organisme/consortium, type d'activités demandées, priorités éventuelles et budget total* disponible
- A la fin de la période de chaque convention de subvention, rédaction d'**un rapport de clôture** sur les activités menées
- **Pour le suivi, au moins une fois par période de 5 ans**: rapport/visite de suivi sur le respect des *Standards de qualité* Erasmus et rapport/visite de suivi sur la progression dans la réalisation des objectifs du *Plan Erasmus*. Egalement possibilité de mettre à jour le Plan Erasmus de votre organisme (ou consortium)
- En cas d'irrégularités ou de non respect des instructions, des **mesures correctrices sont possibles** (limite dans le niveau du financement, ou, suspension provisoire/définitive de l'accréditation)

CONCRETEMENT, COMMENT CANDIDATER?

- **Lisez attentivement** l'Appel officiel, le FAQ, le *formulaire de candidature* et les *Standards de qualité Erasmus*
 - <http://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ac1mobilite/accreditation-sco-efp-adu/>
- **Vérifiez que votre organisme est éligible** auprès de l'AEF-Europe
 - <http://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/ac1mobilite/accreditation-sco-efp-adu/>
- Faites les démarches pour disposer d'un **code OID** qui permettra de vous identifier en tant qu'organisme participant au programme Erasmus+
 - <http://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/erasmus/obtenir-un-code-oid/>
- Participez à la séance **d'aide à la candidature du 15 septembre** (virtuelle, à 13h00)
 - <https://form.jotform.com/202292730635351> (*Inscriptions jusqu'au 9 septembre*)
- Inscrivez-vous au **cours en ligne sur l'accréditation Erasmus, préparé par l'équipe du School Education Gateway** (accès entre le 14 septembre et le 29 octobre)
 - <https://academy.schooleducationgateway.eu/web/erasmus-accreditations/home>

DATE LIMITE POUR LES CANDIDATURES



29 octobre 2020 à 12h00 (midi, heure de Bruxelles) auprès de l'AEF-Europe pour les candidats dépendants de la FWB

- **Les résultats** seront communiqués vers la **mi-février 2021**

POUR CONCLURE

Accréditation = 3 secteurs sont concernés (SCO, EFP, Adultes); obligatoire pour les **consortiums**; pour pouvoir introduire des **demandes de financement simplifiées** pour la future **Action-clé 1 Erasmus**

D'autres options existent pour rejoindre la future Action-clé 1 (sauf pour les consortiums): projets de court terme, rejoindre un consortium comme membre, et/ou, accueillir des participants étrangers

Au centre du processus: le développement de l'organisme bénéficiaire, via les activités de mobilité

Adaptable aux besoins de votre organisme et évolutif: les projections du Plan Erasmus sont à prévoir sur 2 à 5 ans, vous pouvez choisir de 1 à 10 objectifs; pour les consortiums, la liste des membres sera demandée au moment de la demande de financement et vous aurez la possibilité de rajouter des membres au fur et à mesure

Pour toute question:

communication@aef-europe.be

Mélanie Mignot: 02/542.62.73.



Plus d'infos?

www.erasmusplus-fr.be

Inscrivez-vous à notre [newsletter](#)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Instagram](#)

Formulaire d'évaluation de la séance :

<https://form.jotform.com/202432646616352>